

## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CCAS DU 15 Juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quinze juin, à dix-huit heures, le CCAS légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Dannes sous la Présidence de Madame Karine PUDWELL, adjointe CCAS, suite à la convocation qui a été adressée individuellement à chaque membre du CCAS le neuf Juin mille vingt-trois.

### Etaient présents :

PUDWELL Karine  
DEBRIS Peggy  
LEPRETRE Pascal  
HAMAISIA Cindy  
BEAUDLET Myrlam  
FOURRIER Micheline  
LEFEBVRE Georges  
LEPRETRE Monique

### Absents excusés :

CARTON Olivier  
LEPRETRE Claudie  
MAILLARD Edith  
POMMELET Rodrigue

Il est procédé à la signature du procès-verbal de la réunion du 6 Avril 2023

### **I) Tickets ducasse**

Madame PUDWELL rappelle que le CCAS offre à tous les enfants domiciliés ou scolarisés à DANNES de 2 à 12 ans, 5 tickets à l'occasion de la ducasse.

Ces tickets sont payés par le CCAS aux forains : 1 € 35 / ticket.

Après délibération, les membres du CCAS, à l'unanimité, décident de maintenir cette pratique : offrir 5 tickets aux enfants de 2 à 12 ans domiciliés ou scolarisés à DANNES et payer 1 € 35/ticket aux forains.

### **II) Repas**

#### **1) Le repas**

Madame PUDWEL fait part aux membres du CCAS que 2 propositions ont été reçues pour la confection du repas des aînés qui doit avoir lieu le 5 Novembre 2023.

- Passion traiteur : 30 € 50/repas
- Boucherie Etaploise (Etaples) : 31 € 00/repas

Vote des membres du CCAS :

- Passion traiteur : 7 voix
- Boucherie Etaploise (Etaples) : 1 voix

La proposition de passion traiteur est retenue par les membres du CCAS.

Le menu retenu par les membres du CCAS est le suivant :

- Potage crème du Barry et son émincé de jambon de Bayonne
- Mousseline de poisson sauce beurre blanc
- Sorbet citron à la fleur de bière
- Suprême de volaille de Licques à la crème (sauce forestière), gratin dauphinois et flan de carottes brocolis
- Duo de fromage, salade verte, pain
- Gâteau multi fruits
- Café + fruit + chocolat

Le prix comprend le vin pour 4 personnes, eau plate, eau gazeuse, le pain et le beurre  
Les apéritifs, les biscuits apéritifs et le champagne seront à la charge du CCAS.

## 2) L'animation

### 1 Proposition a été reçue :

- Eddy Buzy, chanteur, magicien, hypnotiseur, accompagné d'Eva, chanteuse : 844 € 00

Après délibération, les membres du CCAS, à l'unanimité, décident de retenir la proposition d'Eddy Buzy accompagné d'Eva.

## 2 Cadeaux

Demande de renseignement pour l'almanach illustré du Nord Pas de Calais.

## III) COLIS DE NOEL

Comme l'an dernier, les membres du CCAS décident, à l'unanimité, de laisser le choix : Soit le colis, soit des bons d'achat d'une valeur équivalente au colis utilisables dans les commerces Dannois, et à Intermarché-Camiers.

Distribution des courriers en Août réponse avant le 16 septembre 2023. Les personnes n'ayant répondu pour cette date n'auront pas de colis ni de bon.

La distribution des colis et des cartes cadeaux aura lieu le samedi 16 Décembre de 9 H à 12 H et de 15 H à 18 H à la salle Jean Léger.

### 1) Pour les colis :

Les membres du CCAS, à l'unanimité, décident de faire confectionner les colis comme l'an dernier par la société L'un des Sens.

A ces colis, pour les personnes âgées, seront ajoutées des bouteilles d'alcool, d'une valeur de 20 € 00, qui seront achetées chez Nicolas Lecompte.

### 1 Pour les bons d'achat :

Décision du CCAS à l'unanimité :

Pour les couples :

- 90 € 00 à Intermarché Camiers
- 30 € 00 chez les commerçants de Dannes

Pour les personnes seules + personnels :

- 60 € 00 à Intermarché Camiers
- 20 € 00 chez les commerçants de Dannes

Pour les Personnes handicapées et les bénéficiaires du RSA :

- 40 € 00 à Intermarché Camiers

Pour les saisonniers et CLSH :

- 20 € 00 à Intermarché Camiers

#### **IV – PREPARATION DES DISTRIBUTIONS DES ANNIVERSAIRES 80 ET 90 ANS**

Les membres du CCAS désignent les personnes qui se rendront chez les personnes âgées à l'occasion de leurs 80 et 90 ans.

#### **V - AIDES ET SECOURS**

##### **1) – Aides**

##### **Dossier 1 :**

Femme de 59 ans (seule) qui perçoit le RSA

Reste à vivre : 32 € 79

Cette personne reçoit mensuellement des bons d'aide sociale d'une valeur de 150 € 00.

Décision du CCAS à l'unanimité :

- Maintien des bons d'aide sociale de 150 € 00/mois jusqu'en Septembre 2023.

##### **Dossier 2 :**

Femme de 56 ans (seule) qui perçoit le RSA.

Reste à vivre : 243 € 82

Cette personne reçoit mensuellement des bons d'aide sociale d'une valeur de 30 € 00

Décision du CCAS à l'unanimité :

- Maintien des bons d'aide sociale de 30 € 00/mois jusqu'en Septembre 2023.

##### **2) – Secours**

- o Le 27/05/2023 : 1 bon d'aide alimentaire de 100 € 00 - non remboursable : validé à l'unanimité par le CCAS.
- o Le 05/06/2023 : 1 bon d'aide alimentaire de 100 € 00 - remboursable : validé à l'unanimité par le CCAS.
- o Le 08/06/2023 : 1 bon d'aide alimentaire de 100 € 00 - non remboursable : validé à l'unanimité par le CCAS.
- o Le 09/06/2023 : règlement facture d'eau 212 € 82 - remboursable : validé à l'unanimité par le CCAS.

